

# CLDR

## Compte-rendu / 16 novembre 2023 *Visioconférence*

### Commune d'Etalle

#### Participants :

- Pour les membres de la CLDR (11) : voir liste en annexe 1  
*dont, pour la Commune : Melissa Hanus, Henri Thiry*
- Pour la Fondation rurale de Wallonie : Alisée Lequeux et Alexandra Thiry

#### Ordre du jour :

- Prochaine demande de convention
- Suivi des conventions (Vance)
- Composition CLDR : actualités
- Petit retour autostop solidaire

#### Annexe

- Liste de présences

# 1. Introduction

Etant donné que la réunion se déroule en visioconférence, quelques règles de fonctionnement sont rappelées (micro, caméra, plein écran, main levée, ...)

## 2. Prochaine demande de convention

### a. Contexte

Pour rappel, les Communes ont la possibilité de déposer une demande de convention lors de deux sessions : mars & septembre.

En raison des élections régionales de 2024, la prochaine session sera particulière :

- Date de remise des dossiers avancée : février au lieu de mars
- Moyens financiers au prorata du nombre de mois où la Ministre Tellier est en fonction

De plus, en raison des élections communales de 2024, le Collège ne souhaite pas sélectionner une convention dont l'estimatif grèverait le budget du futur conseil. Enfin, le Collège estime important que la prochaine demande de convention concerne un village qui n'ait pas encore eu de projets en développement rural.

Tenant compte de ces éléments, le Collège a réexaminé la liste des projets du PCDR et propose à la CLDR de choisir entre ces deux projets :

- Mortinsart – aménagement des abords du lavoir
- Sivry – aménagement de la placette centrale

### b. Mortinsart – aménagement des abords du lavoir

La fiche-projet PM-3-9 « Mortinsart – aménagement des abords du lavoir » dans le détail :

Le projet vise à valoriser le site du lavoir de Mortinsart par la création d'un espace extérieur convivial destiné à devenir un lieu de rencontres entre habitants, un site adapté à l'organisation d'activités villageoises. L'arrière et les côtés du bâtiment seront nettoyés, assainis, pour pouvoir accueillir divers équipements restant à préciser, comme un kiosque à barbecue, des bancs, une petite aire de jeux. Ce projet sera aussi mis à profit pour finaliser la restauration du lavoir (rafraîchissement des crépis intérieur et extérieur, rénovation du trop-plein d'évacuation des eaux). Enfin, des panneaux didactiques rappelleront la fonction passée de ces lieux.



Afin de permettre à la CLDR de mieux visualiser ce qu'il est possible de faire, la FRW présente un exemple de projet similaire réalisé en développement rural, le lavoir de Thibessart (Léglise).

Réalisé en 2020, la CLDR de Léglise souhaitait cette rénovation pour trois raisons :

- Sauvegarde et restauration du patrimoine
- But pédagogique avec installation d'un panneau didactique
- Convivialité (espace pique-nique)



### c. Sivry - aménagement de la placette centrale

La fiche-projet PM-3-10 « Sivry – aménagement de la placette centrale » dans le détail :

Le projet consiste en une mise en valeur du petit espace public, situé au milieu du village, en bordure de voirie, où se trouvent le lavoir, un abribus (sans usage), une plaine de jeux et un bel arbre. Il s'agira de procéder à un entretien approfondi du lieu, un rafraîchissement et une remise en valeur et en service du lavoir (au profit des agriculteurs, entre autres usagers), l'installation d'une aire de pique-nique, une sécurisation et une signalisation appropriée de l'endroit, de ses fonctions, de son histoire (lavoir). Le projet consistera également en la création d'une liaison sécurisée, en bordure de voirie, entre la placette centrale et la maison de village, distante de quelques centaines de mètres.



Ici aussi, un exemple de projet similaire réalisé en développement rural a été présenté à la CLDR. Il s'agit de l'aménagement de la Place du champ de foire à Tintigny.



Ce projet a été réalisé en 2019. La CLDR de Tintigny souhaitait ce projet pour trois raisons :

- Sauvegarde et restauration du patrimoine (fontaine aux lions)
- Sécurisation d'un carrefour
- Création d'une voie lente vers l'arrière de la maison communale



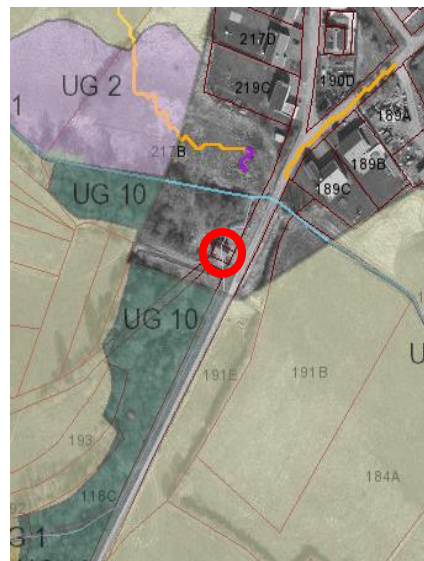
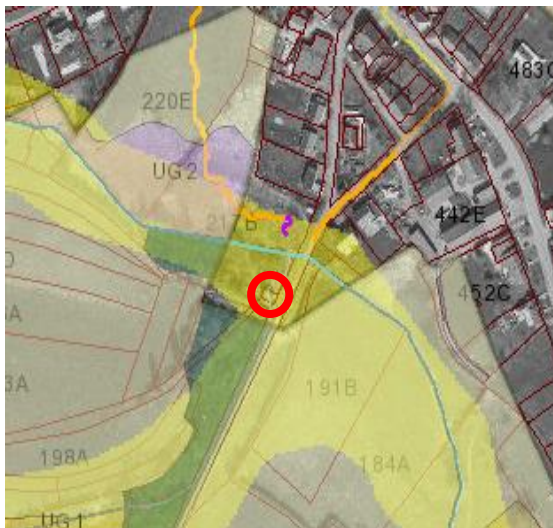
### Remarques et questions CLDR :

*Par rapport à Mortinsart*

- Est-ce que le projet concerne uniquement la restauration du lavoir ou la restauration du lavoir ainsi qu'un aménagement de convivialité ?

*FRW : la fiche-projet prévoit bien les deux fonctions, la restauration ainsi que l'équipement de l'espace en convivialité.*

La FRW profite de cette question pour présenter l'espace concerné par le projet à Mortinsart : il s'agit d'une zone en aléa d'inondation faible (couleur jaune), avec des zones Natura 2000 aux alentours (zones en vert foncé) et avec présence d'un cours d'eau.



- Un membre de CLDR indique par rapport à la dernière réunion que le lavoir est classé comme monument (depuis le 10 juin 1982). Il ajoute également que chaque bâtiment classé possède un écusson. Ici, il est détaché.

→ La Commune pourrait-elle mettre cet écusson en sécurité ou alors le refixer au lavoir ?

Commune : on va s'en occuper.

- Cette classification aura-t-elle des conséquences sur le projet ?  
FRW : a priori pas vraiment, car le projet prévoit de conserver et de restaurer le lavoir. La FRW se renseigne auprès de sa cellule aménagement du territoire pour obtenir davantage d'informations.

Après ces questions d'éclaircissement, la FRW demande aux membres présents quelle convention ils aimeraient lancer en 2024. Avant de passer au vote, elle indique que lors de la CLDR de la semaine dernière (7 novembre 2023), les participants étaient plutôt en faveur du projet sur Mortinsart pour deux raisons :

1. Le village n'a pas encore de lieu de convivialité pour se rassembler
2. L'espace du lavoir est déjà utilisé par les habitants du village, notamment par les enfants

→ Résultat : les membres décident de partir sur le projet d'aménagement des abords du lavoir de Mortinsart (à l'unanimité).






#### d. Consultation

Maintenant que la CLDR s'est positionnée, l'idée est de compléter la fiche-projet (du lot 3 donc qui contient peu d'informations) afin de la présenter à la prochaine session de demande de convention.

La FRW propose la méthode suivante :

- Répartition des membres présents en deux sous-groupes.
- Au sein de chaque sous-groupe, l'idée est de donner son avis, ses suggestions par rapport au futur aménagement sur base de 5 critères pour un espace public de qualité :
  - i. Globalité : répond aux besoins de tous les usagers
  - ii. Spécificité : reflète l'identité du lieu, maintien du caractère rural
  - iii. Convivialité : favorise les rencontres, donne envie de s'y arrêter, praticable par tous, ...
  - iv. Sécurité : usagers lents, gestion des circulations (flux, vitesse), éclairage adapté
  - v. Sobriété : espace polyvalent et multifonctionnel

Par rapport à ces 5 critères, la FRW a dégagé des questions spécifiques qui sont là pour aider les membres de CLDR à donner leur avis :

La <b>globalité</b> du projet 	La <b>spécificité</b> du projet 	La <b>convivialité</b> du projet 	La <b>sécurité</b> du projet 	La <b>sobriété</b> du projet 
Quelles sont les activités qui vont principalement conditionner le futur aménagement ? Quels sont vos besoins particuliers pour cet espace ?	Quelles sont les spécificités à prendre en compte dans ce projet ? Quels seraient les publics à cibler pour cet espace : seniors, personnes à mobilité réduite, familles avec enfants, jeunes, associations, ... ?	Comment rendre cet aménagement attractif ? Comment favoriser les rencontres ? Comment veiller à l'accessibilité de l'espace ?	Le projet est-il favorable aux piétons, vélos ? Des aménagements devraient-ils être prévus pour la mobilité active (parking vélos, ...) ? La circulation est-elle adaptée (voitures, vélos, piétons, ...) ? L'éclairage est-il adapté ?	En quoi cet espace pourrait-il être polyvalent ?

- Concrètement, il est demandé qu'au sein de chaque sous-groupe, un rapporteur soit nommé et note tout ce qui se dit dans le sous-groupe pendant une vingtaine de 20 minutes.

## e. Mise en commun

Le rapporteur de chaque sous-groupe partage à l'ensemble de la CLDR ce qui s'est échangé.

### Groupe 1

- Souhait d'un coin barbecue pour les familles (avec un barbecue fixe)
- Il y a une cheminée au fond du lavoir
- Souhait d'un vrai lieu de convivialité avec des bancs et des tables de pique-nique
- Il rappelle que c'est déjà un lieu où les enfants vont jouer
- Le lavoir peut être un départ de promenades vers le bois de Rastad à 1 km. On pourrait envisager de prolonger un itinéraire à travers la campagne vers la route Etalle-Rulles.
- Souhait de création de panneaux didactiques :
  - à l'intérieur du lavoir sur son histoire et son ancienne utilisation (avec des anciennes photos)
  - à l'extérieur sur la nature et les zones humides
- Au niveau sécurité : l'endroit est calme, un peu retiré du village mais pas trop. Il faut éviter d'y amener des voitures en créant un parking.
- Pas d'électricité : cela ne semble pas nécessaire.
- Le ruisseau pourrait être clôturé et une passerelle pourrait être aménagée.
- De manière générale, il serait intéressant d'utiliser des matériaux respectueux de l'environnement.
- Le revêtement du parking à l'avant du lavoir n'est en fait pas si mal.

### Groupe 2

#### **Globalité**

- Un espace pour les enfants (aire de jeux)
- Organiser des moments de festivités (apéros villageois, barbecues, Halloween, ...)
- Penser le projet comme « la place du lavoir »

#### **Spécificité**

- Présence du lavoir, d'une certaine biodiversité, arbres (propices aux jeux d'enfants), d'un cours d'eau (attention zone inondable) => prévoir des aménagements en tenant compte de l'eau
- Les utilisateurs seront les habitants du village et les promeneurs
- Mise en valeur du patrimoine (réfection et mise en valeur)
- Participation des anciens du village/ de la commune pour animer des panneaux didactiques qui présentent l'utilité passée du lavoir. Envisager aussi des panneaux par rapport au côté technique : comment le lavoir est-il alimenté, comment fonctionne-t-il ?
- Prévoir une arrivée d'eau et d'électricité

#### **Convivialité**

- Aménagements de convivialité : tables et bancs, barbecue (exemple Pont de fer et commune de Tintigny)
- Panneau didactique sur la faune et la flore du site (sur le mur du lavoir)

#### **Sécurité**

- Attention sortie des égouts (épuration)
- Sécurisation du ruisseau avec une haie vive (ou autres mais quelque chose de végétal)

#### **Sobriété du projet**

- Mise en valeur lumineuse et **sobre** du lavoir
- Avoir un aspect végétal dans l'aménagement

→ Au niveau de l'électricité, les groupes s'accordent à dire qu'il est nécessaire d'en avoir pour les futures festivités.



- Pour l'éclairage, l'idée est finalement d'avoir une mise en valeur du lavoir par un éclairage sobre mais de ne pas nuire à l'environnement avec trop d'éclairage.
- Attention au côté inondable et aux zones vraiment humides pour les futurs aménagements (à l'arrière du lavoir).
- Ne pas renforcer le parking, favoriser la mobilité douce.
- Les mots clefs retenus par la CLDR : **nature et histoire**.
- Deux personnes-ressources sont identifiées : l'asbl Archetal et Monsieur Paul Guiot.

### 3. Suivi des conventions

Aménagement du presbytère et de ses abords en maison multiservices & aménagement du terrain du grand feu en espace partagé à Vance

#### **Historique**

- Septembre 2022 : approbation du PCDR par le Gouvernement wallon
- Mars 2023 : dépôt des deux premières demandes de convention

#### **Actualités**

- Juillet 2023 : approbation des deux fiches-projets de Vance par la Ministre
- Désignation d'un auteur de projet : A.3 Architecture (Arlon)

#### **Et maintenant ? / Suites**

- Rencontre avec les représentants des futurs utilisateurs le 10/11/2023
- Travail sur l'avant-projet par l'auteur
- Présentation de l'avant-projet aux habitants, utilisateurs et à la CLDR
- Présentation de l'avant-projet à la DGO3 pour approbation aux alentours de juin 2024

Espace de convivialité nature à Chantemelle

La Commune n'a pas encore reçu de retour de la part de la Ministre à ce sujet.

### 4. Composition CLDR

Un nouveau membre, Guy Fagny, rejoint la CLDR : bienvenue ! Laurence Libois démissionne.

### 5. Présentation de Mobicoop

La présentation, réalisée par Mélanie Grégoire (chargée de projet), ainsi que les remarques et questions de la CLDR par rapport au projet sont disponibles dans le compte-rendu de la CLDR du 7 novembre 2023.

Lors de cette séance, la CLDR a travaillé sur la sélection des endroits où seront mis les points d'arrêt dans chaque village de la commune.

Pour la FRW,  
Alexandra Thiry et Alisée Lequeux

## ANNEXE

### 1. Liste des présences

#### Annexe 1 : Liste des présences

##### Présents (11) :

<b>Bricot</b>	Fabienne
<b>Felten</b>	Sylvain
<b>Hanus</b>	Melissa
<b>Lemaire</b>	Pierre
<b>Lequeux</b>	Françoise
<b>Neuberg</b>	Cécile
<b>Renauld</b>	Marie
<b>Servais</b>	Jean-Marc
<b>Thiry</b>	Henri
<b>Verlaine</b>	Cindy
<b>Warzée</b>	Pierre

##### Excusés (8) :

<b>Bechet</b>	Michel
<b>Boussard</b>	Roger
<b>Collignon</b>	Joseph
<b>Comblen</b>	Julie
<b>Dury</b>	Caroline
<b>Postal</b>	Thierry
<b>Van Buggenhout</b>	Lieve
<b>Verlaine</b>	Louis